



Nieul87

Mairie de Nieul

87510

Tel 05.55.75.80.23

Membres :	19
Présents :	11
Représentés :	7
Abstention :	0
Exprimés :	18
POUR :	18
CONTRE :	0

2026/71

Envoyé en préfecture le 15/10/2026

Reçu en préfecture le 15/10/2026

Publié le 15/10/2026

ID : 087-218710705-20261013-DL_2026_71-DE

EXTRAIT du Registre des

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le treize octobre, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de M. Laurent Bila, Maire. Date de la convocation : 8 octobre deux mil vingt-six.

Présents : MM. Bila Laurent, Ruaud Jean-Luc, Mme Chaumont Marie-Claude, M. Auzemery Laurent, Mme Giannoni Virginie, M. Pagnou Pascal, Mmes Lecointre Marie-France, Malric Claire, Bruyère Nathalie, MM. Crespy Benjamin, Détienne Aurélien

Absents excusés : M. Quette Pierre, M. Moulaine Charles donne procuration à Mme Bruyère Nathalie, Mme Gaspard Céline donne procuration à M. Ruaud Jean-Luc, Mme Reaully Paola donne procuration à M. Bila Laurent, Mme Boulesteix Myriam donne procuration à Mme Chaumont Marie-Claude, Mme Piralla Sandra donne procuration à Mme Malric Claire, M. Mazin Clément donne procuration à M. Auzemery Laurent, M. Tronche Imanol donne procuration à Mme Giannoni Virginie

Secrétaire de séance : M. Auzemery Laurent

Objet : Aménagement des trottoirs rue des Vignes et demandes de subventions d'investissement

Une grande partie des trottoirs rue des Vignes (Route Départementale 39) est encore en tout venant, sans enduit et avec de nombreux trous.

Le stationnement anarchique sur cette rue pose un problème.

Après la reprise des trottoirs, un marquage pourrait être réalisé afin que les véhicules stationnent à cheval sur le trottoir et la chaussée ce qui permettrait, après le marquage au sol de places de stationnement, d'assurer la fluidité du trafic sur cette voie et aussi la sécurité pour les piétons.

Les travaux envisagés se décomposent comme suit :

- transfert du matériel, installation de chantier avec mise en place d'une signalisation temporaire ;
- scarification du trottoir existant puis reprofilage ;
- mise à la cote d'ouvrages existants ;
- mise à la cote et remplacement de tampons ;
- réalisation d'un revêtement

et ce, pour un coût total estimatif de 15 388,25 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce projet, son financement et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter les demandes de subventions les plus élevées possibles auprès des organismes financeurs : Etat, Département, ...

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Nieul le 15 octobre 2026

Le secrétaire de séance,
Laurent Auzemery.



Monsieur le Maire,
Laurent Bila.